

AR Prefecture

016-200054047-20220217-2022_02_17_09-DE
Reçu le 18/02/2022
Publié le 18/02/2022

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	607 278.21
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES Ligne 002 du compte administratif N – 1, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	286 439.63
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	893 717.84
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N – 1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement).....	- 423 528.15
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1 Besoin de financement.....	-62 955.60
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E	486 483.75

AFFECTATION OBLIGATOIRE (pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	893 717.84
1-TOTAL AFFECTATION EN RESERVES R 1068	610 000.00
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	486 483.75
Affectation complémentaire en réserves	123 516.25
2-AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT R 002	283 717.84

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2021 au budget général 2022
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 18 février 2022



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

